

N/REF : 26/12/2024 11H38 C:009231 I:04281

V/Appel du Jeudi 26/12/2024 a 11H38

MULLER CHARLENE

**2 RUE FREDERIC MISTRAL
35000 RENNES**

IMMEUBLE : CORMIER #3036
1 A 24 RUE FREDERIC MISTRAL
LE CORMIER
35200 RENNES

Rennes, le 13 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 2 MISTRAL - MARLENE MULLER 06 23 61 38 09

MOTIF : CONTROLE DE LA CHASSE D'EAU

Donneur d'ordre : Mme M MULLER

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 06/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
REMPLACEMENT FLOTTEUR WC
CONTRÔLE - BONNE ETANCHEITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : REGLEMENT PAR CHEQUE N°252 BPGO
AT LCOMPTER Email envoyé le 06/01/25 a 16H15 Mme M MULLER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
0,50	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 06/01	1	64,84		32,42
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT		
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	38,08		38,08
1,00	Robinet(s) flotteur SIAMP 95L Arr. Lat.	1	22,43		22,43
	TOTAL H.T.				92,93
	T.V.A. a 10,00%				9,29
	TOTAL T.T.C.En EURO				102,22

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.